



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Revenus fonciers

Question écrite n° 39200

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, sur le fait que de nombreuses personnes sont amenées à quitter leur région afin de trouver un emploi. Toutefois, elles sont obligées de mettre en location leur habitation lorsqu'elles en sont propriétaires et de louer pour elles-mêmes un autre logement sur leur nouveau lieu de travail. Or, le code des impôts ne prévoyant pas de telles situations, ces personnes sont contraintes de payer des impôts sur la totalité de leurs revenus fonciers. Il souhaiterait donc qu'il indique s'il ne pense pas qu'il serait judicieux, pour remédier à cette situation, de permettre aux personnes concernées de déduire du montant total de leurs revenus fonciers les charges occasionnées par leur nouveau logement.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39200

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1602